

## Certificat de surface habitable

Définie par le code de la construction (art. R. 111-2), la surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés ..., locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

### A Désignation du bâtiment

Adresse :	<b>5 route de Rochefort du Gard 30210 VALLIGUIÈRES</b>	Type:	<b>7</b>
Numéro de lot :	<b>Sans objet</b>	Etage :	<b>Rez-de-chaussée</b>
Référence Cadastre :	<b>B - 1268</b>	Bâtiment :	<b>Sans objet</b>
		Escalier :	<b>Sans objet</b>
		Porte :	<b>Sans objet</b>

Nature du bâtiment : **Villa**

### B Propriétaire

Nom/prénom :	<b>M. et Mme EL GHAZZAL</b>	N° Dossier :	<b>5419 EL GHAZZAL C</b>
Immeuble :		Date de l'ordre de mission :	<b>29/05/2018</b>
Adresse :	<b>5 route de Rochefort du Gard</b>	Mission effectuée le:	<b>29/05/2018</b>
CP/ville :	<b>30210 VALLIGUIÈRES</b>		

### Référence et date de réalisation

### C Technicien ayant réalisé le métrage

Nom/prénom : **Laurent BONNET**

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné est égale à :

**Total : 147,03 m<sup>2</sup>**  
(Cent quarante-sept mètres carrés zéro trois)

### D Détail des surfaces par local

Pièce ou Local	Etage	Surface "habitable"	Surface "non habitable"
Cuisine	RDC	16,270 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salon	RDC	19,960 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Séjour	RDC	58,350 m <sup>2</sup>	0,620 m <sup>2</sup>
W.C.	RDC	2,480 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement	1er	3,180 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	1er	13,490 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	1er	12,870 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°3	1er	11,610 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salle de bain/WC	1er	8,820 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>147,030 m<sup>2</sup></b>	<b>0,620 m<sup>2</sup></b>

### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface « non habitable »	Justification
Séjour	RDC	0,270 m <sup>2</sup>	Escalier(s)
Séjour	RDC	0,350 m <sup>2</sup>	Sous rampant escalier. (hauteur inf. 1.80 m)
Pièce n°2	1er	3,250 m <sup>2</sup>	Trémie



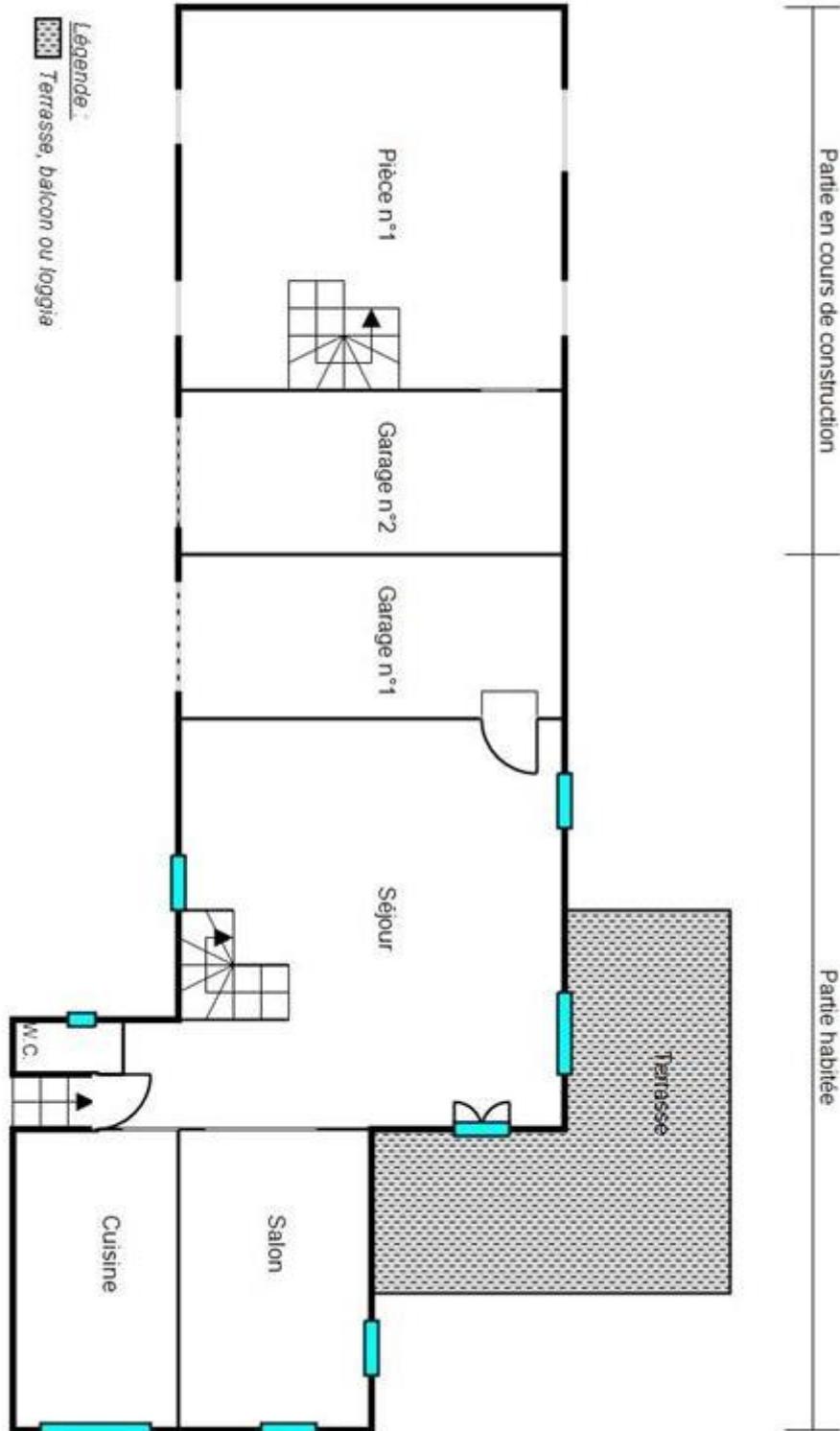
<b>Total</b>		<b>3,870 m<sup>2</sup></b>	
<b>Annexes &amp; Dépendances</b>	<b>Etage</b>	<b>Surface(s) Annexe(s)</b>	
Garage n°1	RDC	20,750 m <sup>2</sup>	
Pièce n°1	RDC	49,200 m <sup>2</sup>	
Garage n°2	RDC	22,190 m <sup>2</sup>	
Pièce n°2	1er	49,330 m <sup>2</sup>	
Terrasse	RDC	20,800 m <sup>2</sup>	
<b>Total</b>		<b>162,270 m<sup>2</sup></b>	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par LOGIServices qu'à titre indicatif.



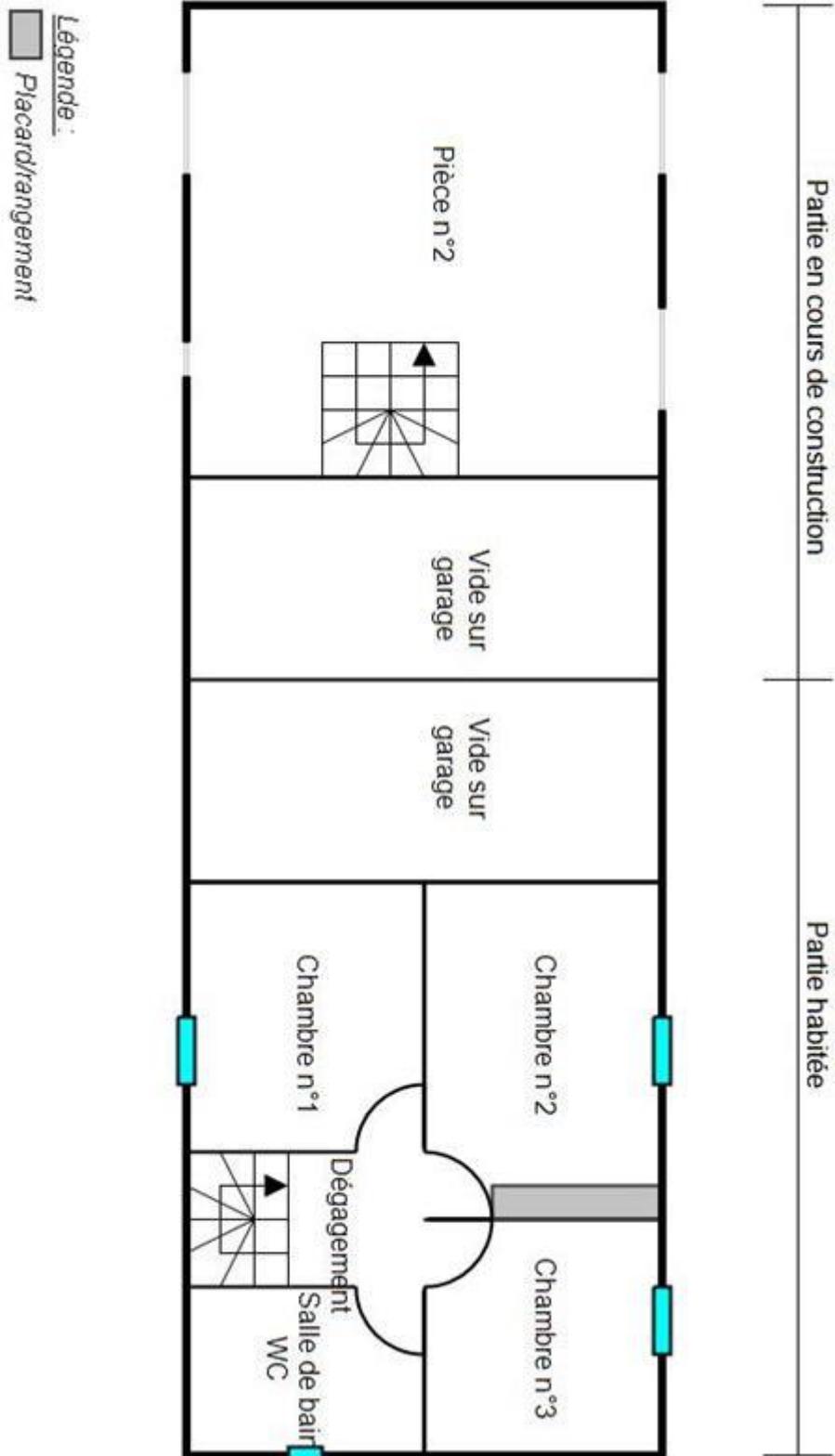
## Documents annexes

### Croquis N°1





## Croquis N°2





E Cachet et signature	
<p>Fait à <b>Langlade</b> , le <b>09/09/2019</b></p> <p> Sarl au capital de 8000€ S. social: 1 place du Visago 30980 LANGLADE RCS Nimes 443 291 851</p>	<p>Le Technicien : <b>Laurent BONNET</b> Le responsable du cabinet: <b>BONNET Laurent</b></p> <p></p>

***Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.***